

---

Renvoi au comité de salut public de la pétition du comité révolutionnaire de Beauvais, qui demande l'application du décret contre les suspects et le paiement des uniformes fournis par la manufacture, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de la pétition du comité révolutionnaire de Beauvais, qui demande l'application du décret contre les suspects et le paiement des uniformes fournis par la manufacture, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 571;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31280\\_t1\\_0571\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31280_t1_0571_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

suit :

Un officier municipal a d'abord fait lecture de toutes les loix promulguées dans le cours de la décade.

Cette lecture a été suivie : 1°) de l'ouverture de Démonphon exécutée par l'orchestre.

2°) de l'hymne à Dieu par Réal, musique de Champein.

3°) d'un discours par Guisier, commissaire national près le Tribunal du district.

4°) du chœur du siège de Lille.

5°) de six stances patriotiques de Bernays, musique de Champein : *Viens en ces lieux, auguste liberté.*

6°) de la lecture d'une adresse du Comité de Salut public aux Sociétés populaires sur l'instruction publique et contre le fanatisme.

7°) de l'hymne de Réal sur la mort du tyran, musique de Champein.

8°) Enfin de la ronde nationale de Gossec.

Cette fête s'est terminée par des cris multipliés de *Vive la République, Vive la Montagne*, qui se sont fait entendre successivement après les diverses lectures et discours et l'exécution des divers morceaux de musique.

Le cortège s'est ensuite rendu au son de la musique, en chantant des hymnes à la liberté, sur la place de la Régénération, pour assister, d'après l'invitation du 3<sup>e</sup> bataillon, à la plantation d'un arbre de la liberté, où plusieurs discours patriotiques ont été prononcés. Cette seconde cérémonie s'est également terminée par des cris de *Vive la République, Vive la Montagne*.

Le cortège s'est ensuite rendu à la Maison commune en chantant des hymnes à la liberté.

P.c.c. HAVARD.

## 11

Le comité révolutionnaire de Beauvais félicite la Convention sur le décret rendu contre les ennemis de la révolution; il demande qu'ils soient déportés de suite, et que des sans-culottes patriotes soient mis en possession de leurs ci-devant propriétés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1). Renvoyé au comité de salut public.

Le même comité expose que la commission des habillemens a mis en réquisition toutes les étoffes de la manufacture de Beauvais, propres à l'habillement des troupes. Ces étoffes ont été fournies, mais le paiement n'en a pas encore été fait, ce qui met les ouvriers dans l'impuissance de continuer leurs travaux. Il prie la Convention de rendre la vie au commerce et les subsistances aux sans-culottes indigens, en pourvoyant dans le plus bref délai à l'acquittement des sommes dont il s'agit (2).

(1) P.V., XXXIII, 381. B<sup>in</sup>, 27 vent. (suppl<sup>t</sup>).  
(2) J. Sablier, n° 1203; J.Fr., n° 540.

## 12

Le comité révolutionnaire de Pontoise conjure la Convention de rester à son poste, et applaudit au décret qui a rendu la liberté aux gens de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pontoise, s.d. A la Conv.] (2).

« Montagne auguste, terreur des tyrans et de leurs satellites, reste à ton poste, le comité révolutionnaire de Pontoise t'en conjure. Il te félicite du décret qui, en honorant la dignité de l'homme, brise les fers des malheureux esclaves de nos colonies et rend à la société une portion d'hommes utiles pour le commerce et dignes de jouir des bienfaits d'un gouvernement populaire, établi sur les bases inébranlables de l'égalité et de la liberté.

Dans notre commune, le fanatisme n'est plus. Ce monstre hideux est rentré dans le néant d'où il n'aurait dû jamais sortir. Les gens suspects et fanatiques incarcérés, les lois révolutionnaires en vigueur, l'aristocratie expirante et le patriotisme triomphant, telle est, Citoyens représentans, la situation de notre commune dans le sein de laquelle il ne s'est jamais élevé aucuns troubles. S. et F. ».

THOMAS, LOUIS LACROIX, VERRIER, DUNILLY, PARENT, DUMÉNIL, VERDUN, MICHIELS (présid.), MOZE.

## 13

La société populaire de Lons-le-Saunier annonce qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier formé au service. Elle demande que les ci-devant nobles soient exclus des armées et qu'elles ne soient plus commandées que par de vrais sans-culottes.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lons-le-Saunier, 21 vent. II] (4).

« Citoyens Représentans,

La Société populaire de Lons-le-Saunier ne se contente pas seulement de déjouer les intrigues des malveillans et les projets liberticides des fédéralistes; elle veut encore concourir à terrasser les satellites des tyrans. Elle vient d'armer et équiper un cavalier de 5 pieds 7 pouces que douze ans de service ont formé à l'art des combats. La société n'est composée que de sans-culottes peu fortunés, mais le besoin qu'a la République de cavalerie pour poursuivre à outrance nos ennemis a été le mobile de leurs sacrifices, et qu'ils sont légers lorsqu'ils sont faits pour la patrie! Des patriotes, jadis en proie aux horreurs du fédéralisme, ne peuvent mieux s'en venger que de tirer de leur sein des apôtres de la liberté qui propageront l'esprit public dans le corps de cavalerie, jadis infecté de l'aristocratie.

(1) P.V., XXXIII, 381. B<sup>in</sup>, 27 vent. (suppl<sup>t</sup>).  
(2) C 294, pl. 982, p. 20.  
(3) P.V., XXXIII, 381.  
(4) C 295, pl. 994, p. 5.